

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 15 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (à la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

FRATERNELLE EMBRASSADE

L'ÉLECTION DE GOURDON

Nous lisons dans l'*Avenir de l'Orne*, cette lettre qu'un représentant autorisé du parti réactionnaire, M. Dugué de la Fauconnerie, a écrite en faveur du député actuel de Mortagne, qui en 1898 fut élu avec le programme méliniste.

« On fait courir le bruit que M. Bansard des Bois aura un concurrent républicain, aux prochaines élections législatives. Nous ignorons ce qu'il y a de fondé dans cette rumeur. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que M. Bansard ne trouvera pas d'adversaire dans nos rangs. Depuis deux ans, il vote souvent avec la droite. Il s'est prononcé contre la loi qui proscribit les congrégations. Il s'est rapproché de nous sur plus d'un point. Pourquoi irions-nous le combattre, alors qu'il ne combat plus contre nous ? »

Cette situation politique est-elle particulière à M. Bansard des Bois ? Nous ne le croyons pas.

La réaction actuellement, acculée à toutes les défaites, certaine que son retour au pouvoir est impossible, s'accroche là où elle peut, essayant de se donner encore l'illusion du triomphe quand un de ses candidats, comme M. Bansard des Bois, est élu.

Cette situation politique n'est pas particulière au département de l'Orne.

Le département du Lot lui aussi a eu et aura un exemple de ce genre.

A M. Lachière, en 1898, la réaction accorda toute sa confiance; elle fera de même en 1902, peut-être pire, car, alors qu'en 1898 un candidat clérical était sur les rangs, cette année M. Lachière sera seul représentant des partis réactionnaires.

Et ceux-ci ne peuvent agir différemment. Ils savent qu'un candidat franchement rétrograde serait impitoyablement battu.

L'intérêt de leur cause exige dès lors qu'ils empruntent un candidat au parti qui se rapproche le plus du leur.

Le parti méliniste est tout désigné.

M. Lachière, comme M. Bansard des Bois, « s'est rapproché de la réaction sur plus d'un point, depuis longtemps il vote souvent avec la droite, il s'est prononcé contre la loi qui proscribit les congrégations. » Pourquoi la réaction le combattrait-elle ? Elle le soutiendra.

Mais en revanche, les républicains se détourneront de lui; les quelques rares fidèles qui en 1898 lui accordèrent leurs suffrages, sont bien décidés, cette année, à le lâcher, et c'est leur devoir. L. B.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 janvier 1902

La Chambre continue la discussion du programme des grands travaux à exécuter pour nos ports et voies navigables.

M. Michel répond au discours que M. Doumergue, dans la séance précédente, prononça pour réclamer qu'on disjoignât de ce programme le canal de Marseille au Rhône.

M. Michel est opposé à la disjonction. La disjonction est repoussée, et la Chambre vote le canal de Marseille au Rhône, ainsi que le canal de Cette au Rhône.

Le tableau B qui est celui des travaux neufs à effectuer pour les voies navigables est adopté. Le tableau C qui vise les travaux à effectuer dans les ports maritimes est adopté.

M. du Périer de Larsan soutient un amendement tendant à augmenter de 130.000 fr. les treize millions prévus pour le port de Bordeaux.

Mais après quelques mots du rapporteur, M. du Périer de Larsan retire son amendement et les 13 millions destinés aux travaux du port de Bordeaux sont votés, de même que 34 millions pour le port de Marseille.

L'ensemble du projet s'élevant à 703 millions est voté.

Et la séance est levée.

Séance de l'après-midi

M. Mesureur préside. La Chambre s'occupe des motions déposées à propos du projet des grands travaux.

MM. Dejeante et Allemane déposent une motion invitant le gouvernement à assurer dans l'exécution de ces grands travaux l'application intégrale de la législation du travail.

M. le ministre prend l'engagement d'obtenir des entrepreneurs pour l'avenir comme pour le présent, que les conditions du travail soient respectées.

MM. Dejeante et Allemane retirent dès lors leurs motions.

La Chambre revient au budget des travaux publics dont elle discute certains chapitres réservés.

Ces divers chapitres après quelques motions sont adoptés.

M. Cornet demande la nomination d'une commission chargée d'examiner les questions qui touchent à la retraite des cantonniers.

M. Baudin dit qu'il étudiera de nouvelles améliorations à apporter au sort des cantonniers : quant au congé sans solde de 3 mois que les cantonniers sont obligés de prendre, le ministre déclare avoir envoyé une circulaire pour modifier cette situation.

La Chambre passe au budget de l'agriculture.

M. Mando émet de longues observations sur la mévente des blés, sur les impôts, sur l'élevage.

M. Klotz demande le vote avant la fin de la législature du projet sur les chambres d'agriculture : cette question viendra à une séance de mercredi.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi et la séance est levée.

Séance du 29 janvier 1902

M. Lasies dépose une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste.

La Chambre discute le projet sur le régime des admissions temporaires du froment avec les modifications que le Sénat y a apportées.

Ce projet est adopté.

La Chambre passe ensuite à la proposition de M. Basly tendant à limiter à 8 heures au maximum la durée de la journée de travail dans les mines.

La commission propose que la durée maximum soit fixée à 9 heures; cette durée cependant sera abaissée à 8 h. 1/2 dans deux ans, et dans 4 ans, à 8 heures.

A la discussion prennent part MM. Bouveri, Plichon, Aynard, Basly, Coutant, Lamendin, Baudin.

Tous ces orateurs soutiennent le projet de la commission que combat M. Aynard.

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi prochain.

Et la séance est levée.

Sénat

Le Sénat discute la proposition relative aux bureaux de placement.

M. Poirrier rappelle que c'est la troisième fois que le Sénat est appelé à délibérer sans qu'il ait été possible d'aboutir, sur cette question intéressante plus d'un million de travailleurs.

La Chambre a décidé que les bureaux payants devraient être supprimés dans un délai de 5 ans et sans indemnité.

La commission du Sénat propose la coexistence des bureaux payants et des bureaux gratuits.

M. Paul Strauss appuie le projet voté par la Chambre.

M. Millerand soutient également le projet voté par la Chambre.

L'article 1^{er} du projet de la commission est adopté par 190 voix contre 80. La suite de la discussion est renvoyée à jeudi. Et la séance est levée.

Au Transvaal

Le généralissime boer Louis Botha aurait choisi Beyers pour remplacer Ben Viljoen, récemment capturé par les Anglais.

Les victimes de la guerre

D'après une déclaration faite par le sous-secrétaire d'Etat à la guerre à la Chambre des communes, il y aurait, en ce moment, 169 veuves et 245 orphelins d'officiers par suite de la guerre. Pour les soldats, ils ont laissé 3,519 veuves et 4,600 orphelins.

Le sous-secrétaire d'Etat a oublié de dénombrer le nombre des veuves et orphelins boers.

INFORMATIONS

Le régime parlementaire en temps de guerre

La commission chargée d'examiner la proposition Fabre, relative au fonctionnement du régime parlementaire en temps de guerre, a adopté, après l'audition du général André, l'article 1^{er} ainsi conçu :

« En temps de guerre, aucun membre du Parlement ne peut être incorporé ou demeurer incorporé pendant une session, si ce n'est sur la demande du ministre de la guerre, et avec l'autorisation de l'Assemblée à laquelle il appartient, et pour des raisons supérieures intéressant la défense nationale. »

Les membres du Parlement faisant partie de la réserve ou de la territoriale doivent être incorporés dès que la clôture des Chambres les aura libérés de leurs occupations parlementaires. »

Avant d'examiner les articles suivants, la commission a décidé d'entendre le président du conseil.

Les Retraites ouvrières

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales a terminé l'examen des modifications proposées par le ministre du commerce au projet de loi sur les retraites ouvrières.

Elle a admis l'institution d'un fonds de bonification affecté à la constitution des retraites d'invalidité et au souci des allocations aux majorations de pensions de période transitoire. Elle a accepté la plupart des ressources indiquées pour l'alimentation de ce fonds, mais elle a décidé de substituer à des centimes additionnels à l'impôt des patentes, des centimes additionnels au principal des quatre contributions.

Elle a également décidé que les ouvriers, employés et petits patrons non assujettis à l'obligation et pour qui les versements à la Caisse des retraites sont facultatifs, bénéficieraient des dispositions transitoires.

Elle a renvoyé à vendredi la suite de la discussion sur la situation à faire aux ouvriers étrangers.

Les vingt-huit jours des vignerons

Cette année on va appliquer en grand la méthode d'appel qui permettra aux cultivateurs, dont le fort travail a lieu pendant les manœuvres d'automne, de ne pas s'arrêter à ce moment.

Le classement des instituteurs

MM. Rouland et Julien Goujon vont déposer un article additionnel à la loi des finances, relatif au classement et à l'avancement

des instituteurs et des institutrices de l'enseignement primaire.

Cet article est ainsi conçu :

A partir du 1^{er} janvier 1903, le classement des instituteurs et institutrices aura pour base la durée totale des services réels.

Seront comptées comme années de service les années passées à l'École normale, à partir de dix-sept ans pour les institutrices et de dix-huit pour les instituteurs.

Le pourcentage est aboli.

L'avancement se fera désormais à l'ancienneté ou au choix, dans les conditions suivantes :

1^o Seront promus à une classe supérieure, tous les instituteurs et institutrices ayant accompli cinq ans d'exercice dans la classe immédiatement inférieure.

La proportion dans laquelle les nominations au choix pourront s'effectuer sera déterminée par décret.

Les dispositions des articles 6 et 24 de la loi du 19 juillet 1883 et de l'article 30 de la loi de finances du 13 avril 1900 sont abrogées.

Mort d'un député

M. Ch. Saint, député républicain modéré de la Somme, pour l'arrondissement de Doullens, est décédé mardi à Paris.

Condamnation de l'artilleur Grasselin.

L'artilleur Grasselin, qui a refusé de porter les armes, a comparu hier devant le conseil de guerre du 7^e corps d'armée. Le colonel Chrétien, président, a adjuré Grasselin de revenir à de meilleurs sentiments et d'accepter les obligations du service. Grasselin a répondu : « Impossible, tout ce qu'on voudra, mais pas pour tuer. » Le conseil a condamné Grasselin à deux ans de prison.

Un incident au tirage au sort

Le cas du prince Antoine

Le prince Antoine, fils du comte d'Eu, peut-il être soldat ? La question vient d'être soulevée à propos de l'établissement des tableaux de recensement de la classe 1901 à Boulogne-sur-Seine. Ajoutons de suite, qu'elle a été résolue par la négative.

Le dernier fils du comte d'Eu est né en 1881 à Boulogne. Il devait donc, normalement, aux termes de la loi de 1889 sur le recrutement, figurer sur la liste des conscrits qui ont tiré au sort, aujourd'hui jeudi, dans cette commune. Mais à la mairie on s'est demandé avant de l'inscrire, si la loi du 22 juin 1886, relative aux membres des familles ayant régné en France ne lui était pas applicable.

« Les membres des familles ayant régné en France, dit l'article 4 de la loi, ne pourront entrer dans les armées de terre et de mer... »

C'est donc au gouvernement qu'il appartenait de décider en la circonstance actuelle. Aussi la question que le maire de Neuilly avait posée au préfet de la Seine a-t-elle été soumise par M. de Selves aux ministres de la guerre et de la justice.

D'accord, ceux-ci ont estimé que, si la loi de 1889 a posé l'obligation du service militaire pour tous les Français, cette loi d'ordre général n'a pu abroger la loi de 1886, qui réglait un cas particulier. Et le préfet de la Seine, conformément à la réponse qu'il avait reçue, a fait connaître au maire de Boulogne qu'il n'avait pas à maintenir le plus jeune fils du comte d'Eu sur les listes du recensement.

Sortie de M. Santos-Dumont

Mardi matin, à dix heures et demie, à Monaco, M. Santos-Dumont a fait sa première sortie.

Pendant dix minutes, accompagné de M. Aimé, secrétaire de l'Automobile-Club, l'aéronaute s'est élevé au-dessus de la baie de

Monaco à une vingtaine de mètres, faisant tourner, monter et plonger son ballon avec une sûreté et une facilité surprenantes.

L'essai a parfaitement réussi, il sera suivi d'expériences plus sérieuses.

Malgré l'incertitude où l'on se trouvait touchant cette sortie qui n'avait pu être annoncée, les spectateurs étaient nombreux.

M. Santos-Dumont a fait une seconde sortie l'après-midi.

Il a évolué en tous sens pendant 45 minutes, poussant même une pointe en pleine mer et se dirigeant avec aisance et rapidité.

M. Santos-Dumont est rentré aux acclamations de la foule, après avoir atteint une hauteur de cent mètres environ.

Une nouvelle maladie de la vigne

L'Académie des sciences a découvert une nouvelle maladie de la vigne : elle se nomme le caepophagusechinopus. C'est paraît-il, une maladie des plus redoutables. Elle ne sévissait, jusqu'ici, qu'en Californie, au Chili et en Australie. Un savant a démontré par des expériences concluantes qu'elle pouvait très bien s'acclimater en France.

Le crime de Corancez

M^e Guitter, secrétaire de M^e Comby, est allé mardi matin à 9 heures 30 à la prison de Chartres et a été admis auprès du condamné Brierre, qu'il a trouvé très souffrant et affaibli, mais paraissant résigné. M^e Guitter a mis Brierre au courant des démarches faites par les Ligues des Droits de l'Homme et de la Liberté individuelle, auprès du président de la République et lui a annoncé que la commission des grâces se réunirait ce jour-là et qu'il gardait bon espoir que le président pencherait pour une commutation de peine. Après le départ de M^e Guitter, Brierre a paru confiant et rassuré et a mangé de bon appétit son ordinaire.

La commission des grâces s'est réunie mardi matin à dix heures, au ministère de la justice, sous la présidence de M. Malepeyre, directeur des affaires criminelles et des grâces, pour examiner le dossier relatif au crime de Corancez. Le débat a duré une heure.

En raison du doute qui a toujours plané sur la culpabilité de Brierre, la commission des grâces, à une faible majorité, aurait conclu croit-on, à la commutation de la peine de mort prononcée par la cour d'assises d'Eure-et-Loir en celle des travaux forcés à perpétuité.

Questions d'Enseignement

Le renouvellement des délégations cantonales ET LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE DE JANVIER 1900

L'un des premiers actes des Conseils départementaux va être le renouvellement des délégations cantonales... Ce sera pour nous l'occasion de nous assurer si notre choix a été heureux, si nous avons élu des délégués véritablement républicains, laïques et indépendants.

Le premier, le plus important des devoirs de nos représentants sera d'exiger l'épuration des délégations cantonales, par la stricte application de la circulaire ministérielle de janvier 1900.

On a jusqu'ici en maints départements confié la mission de défendre l'École laïque à ses pires ennemis. De tous côtés on nous signale des faits absolument révoltants ; ici, tel délégué envoie ses enfants dans les établissements congréganistes dont il est l'éloquent et influent panégyriste ; là tel autre est marguillier et commensal du curé qui n'a pas assez d'injures à déverser sur la laïque ; ailleurs les délégués cantonaux ont dans les examens du C. E. P., d'inimaginables trésors de tendresse et de mansuétude pour les élèves des écoles congréganistes ; dans tel département que nous pourrions citer, on a pris la détestable habitude de nommer délégués cantonaux, tous les élus : sénateurs, députés, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement, sans tenir aucun compte de leurs opinions et de leurs tendances, de leur amour ou de leur haine pour l'école laïque et pour les maîtres laïques.

Vous nous citez là direz-vous, des exceptions, des monstruosités très rares... ! Monstruosités, exceptions, oui ; rares, non. Je reconnais bien volontiers que la grande majorité des délégations cantonales est composée d'hommes éminents, compétents et amis de nos écoles.

Mais pour que les Délégations puissent rendre de véritables services, il faut que les exceptions et les monstruosités dont je parlais plus haut disparaissent ; il faut que les Conseils départementaux les choisissent avec un soin scrupuleux, qu'ils en écartent sans pitié tous ceux, qui par leurs opinions ou leur attitude, par leur savoir ou leur moralité, paraîtraient indignes de la mission de confiance dont on veut les investir.

Les représentants des Instituteurs et des Institutrices au sein des Conseils départementaux peuvent, en la circonstance, rendre un service signalé à la cause de l'Enseignement laïque, ils se heurteront parfois à des obstacles presque insurmontables... mais ils ont pour eux la circulaire ministérielle, ils se sentent soutenus par tous les hommes qui ont la foi républicaine : ils ne trahiront pas la confiance de leurs collègues.

Instituteurs et institutrices, délégués aux Conseils départementaux, veillez à l'application de la circulaire ministérielle de 1900 relative à la nomination des Délégués cantonaux.

Jacques PROLÉTAIRE.
(Bulletin des Instituteurs et des Institutrices de France.)

Nous ne saurions trop recommander à toute la bienveillante attention de nos anciens collègues cet excellent organe professionnel dirigé avec tant de dévouement par M. Carnaud, député, ex-instituteur, qui se fait avec tant d'acharnement l'apôtre des réformes laïques à la Chambre et le défenseur des instituteurs et des institutrices.

Un instituteur à la retraite.

CHRONIQUE LOCALE

Armée de réserve

Sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade de lieutenant de réserve au régiment de Cahors, les sous-lieutenants : Aladel, Ayroles, Rajade.

Territoriale

Pour le grade de capitaine, le lieutenant Estrade.

Causeries de la mairie

M. Roustan, professeur de philosophie au lycée Gambetta, fera samedi soir 1^{er} février à 8 heures 1/2, dans une des salles de la mairie (salle du Conseil municipal), sa causerie sur : *Le mouvement féministe.*

Mairie de Cahors — Travaux communaux Adjudication

Le public est prévenu que le lundi 10 février 1902, à dix heures du matin, il sera procédé dans la salle des actes publics, à l'Hôtel de ville, par le Maire, assisté de deux Membres du Conseil municipal, en présence de l'Agent-voyer de la ville et de M. le Receveur municipal, à l'adjudication au rabais et par soumissions cachetées des travaux de construction d'un aqueduc entre la rue des Capucins et l'aqueduc gallo-romain traversant la gare de Cahors.

Montant du devis estimatif.	1496 fr. 48
Somme à valoir pour imprévus.	303 fr. 52
Total Général.	1800 fr. 00
Le Cautionnement est fixé à la somme de	150 fr. 00

Ne seront admis à cette adjudication que les personnes d'une moralité et d'une solvabilité reconnues qui justifieront d'un certificat de capacité délivré par un ingénieur ou un architecte. Ce certificat qui ne pourra avoir plus de deux années de date, devra en outre avoir été visé spécialement par l'Agent-voyer de la ville, chargé de la direction des travaux.

Les devis et cahiers des charges sont déposés à la mairie (Bureau de l'Agent-voyer) où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours de 9 heures du matin à 4 heures du soir (dimanches et jours de fête exceptés).

Nos rues

Nous prions l'administration de la voirie de notre ville et de la voirie départementale, de vouloir bien, si c'était possible, procéder à un nettoyage à peu près convenable de nos rues.

Ces jours-ci, par ces temps de pluie, la circulation dans les rues et sur les trottoirs était impossible.

On pataugeait, on s'enfonçait dans une boue noirâtre, épaisse, que deux ou trois ouvriers municipaux ou les cantonniers auraient pu pousser par quelques coups de balai, dans les caniveaux, où le tombereau municipal aurait pu l'enlever.

De cette façon, dans la rue du Lycée notamment, sur les trottoirs de cette rue très passagère, la circulation eût été à peu près praticable.

Ne pourrait-on pas faire passer le rouleau compresseur dans les rues qui sont empierrées depuis le mois de décembre ?

Bibliothèque populaire de la ville de Cahors

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Séance du 26 janvier 1902

Le vingt-six janvier 1902, à 4 heures du soir, le Comité et les Sociétaires de la Bibliothèque populaire de la Ville de Cahors se sont réunis à la Mairie, salle des mariages, sous la présidence de M. Parazines, président.

A l'ouverture de la séance, le président donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Le procès-verbal est lu et adopté.

Le président après avoir donné lecture de la lettre d'excuses du D^r Aymard, donne la parole au Trésorier pour la lecture de son rapport.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Messieurs,

La situation financière de notre société est très sensiblement la même que celle de l'exercice écoulé à pareille époque.

L'avoir en caisse au 1^{er} janvier 1902 étant de 1.442 fr. 66 se décomposant de la manière suivante :

Espèces	36 fr. 50	
Livret de Caisse d'épargne	1.406 fr. 16	1.442 fr. 66

Les recettes de l'année se décomposent ainsi :

1 ^o Abonnements (et amendes 12 fr. 55)	345 fr. 25
2 ^o Souscriptions, subvention de la Ville et intérêts	845 fr. 76
Total	1.191 fr. 01

Les dépenses justifiées par les factures jointes au livre de caisse se sont élevées à 1.236 fr. 25

D'où un déficit pour l'année de 45 fr. 24. Mais il y a lieu de remarquer que dans les recettes de 1901 figurent 23 souscriptions de 1902 qui ont été encaissées avant le 31 décembre et qui m'ont été remises avant la clôture des comptes. Le déficit réel de l'année est donc de 45 fr. 24 - 115 fr. = 160 fr. 24, déficit peu élevé, si vous voulez bien vous rappeler que nous avons acheté cette année un assez grand nombre de livres.

La situation reste donc assez bonne et nos finances nous permettent cette année encore d'acheter quelques volumes nouveaux qui paraîtront et dont l'acquisition s'impose à toute bibliothèque qui tient à contenter ses abonnés.

M. Lafon, bibliothécaire, dit que les prêts de livres se sont élevés cette année à 12.016 livres sortis et le nombre des abonnements à 324.

Ces deux rapports sont adoptés sans observations.

L'Assemblée procède ensuite à la nomination du Comité, du Bureau et des diverses Commissions pour l'année 1902.

LE PAYS DES CHIMÈRES
ADAPTÉ DE L'ANGLAIS
PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

III
Sur l'Escaut

— Dans la cabine où l'on m'a placé, ou plutôt dans la loge à cochons où j'ai été jeté, il m'a été impossible de fermer les yeux : j'ai eu le cauchemar pendant la nuit : je croyais avoir un bloc d'or sur la poitrine. Oh ! l'inférieur génie que celui du capitaine. Je donnerais ma vie pour dix centimes en nickel.

— Vous aurez trop bu, mon ami, c'est votre faute : on doit toujours être sobre, fit Jean.

— Rassurez-vous, mon brave garçon, cela se passera, ajouta Victor.

— Voudriez-vous, messieurs, me dire à qui j'ai l'honneur de parler ? demanda Donatus.

— Volontiers ! je m'appelle Victor Roseman.

— Et vous, Monsieur ?

— Moi ! Jean Creps.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Eh bien, monsieur Roseman, permettez-moi de vous remercier de votre bonté pour moi. J'avoue avoir été hier très inconvenant avec vous et votre ami : mais cela ne m'arrivera plus. Je sais lire et écrire, savez-vous, car j'ai reçu de l'éducation, pour une fois. Je sais donc me tenir en société. Lorsque je serai rétabli, veuillez tous les deux me permettre d'échanger quelques paroles avec vous, il n'est pas agréable de ne pouvoir converser qu'avec soi-même. Oh ! malheur ! malheur ! la tête me tourne. J'ai la fièvre.

Et tandis que ceci se passait, le Jonas s'avancait toujours, poussé par la brise, vers l'embouchure de l'Escaut. Le plus grand nombre des passagers avaient si bien déjeuné que l'excitation alcoolique était à peu près générale. On leur avait distribué des extra pour arroser des volailles rôties, du rosbif, d'excellents légumes, du café, des liqueurs ; en somme, ils avaient si bien diné qu'ils étaient ivres et, par conséquent, très querelleurs.

Le second chercha bien à rétablir l'ordre sur le Jonas, mais il se démenait inutilement : tous les passagers se moquaient de lui. Très en colère, il se dirigea vers le gouvernail, auprès duquel se tenait le capitaine examinant ce qui se passait à son bord.

Celui-ci répliqua à son subordonné :

— Baste ! laissez faire, Nélis. Regardez à l'horizon : les nuages s'amoncellent là-bas, et le vent va bientôt souffler. Dès que le Jonas entrera en danse, tout ce brouhaha aura une fin.

Au moment où le capitaine achevait ces

paroles, Donatus Kuik, pâle et hagard, se précipitait aux genoux de Jean et de Victor et s'écriait d'une voix cavernieuse :

— De grâce ayez pitié d'un pauvre flamand empoisonné.

Victor, qui avait le cœur très sensible, prit Donatus par la main et lui demanda ce qui lui arrivait.

— Bon monsieur Roseman, excellent monsieur Creps, vous avez vu que j'étais fort mal à l'aise tout à l'heure. Personne, dans l'entrepont n'a compris ce que je disais au sujet de mes souffrances. On s'est moqué de moi. L'un des émigrants est allé chercher le docteur, et j'ai vu venir à moi un grand diable au nez rouge qui m'a fait avaler un grand bol d'eau salée dans lequel il avait fait dissoudre de la poudre rougeâtre, — du poivre de Cayenne, assurément, et un moment après... Oh ! là là ! là ! je suis empoisonné, savez-vous.

— Baste ! messieurs, ce pauvre diable a le mal de mer, observa un allemand qui passait par là.

Les deux amis sourirent à cette remarque : ils cherchèrent donc à persuader Donatus que son malaise serait passager. Celui-ci pressant sa poitrine avec ses mains, se releva et, — cahin-caha, — descendit dans l'entrepont afin de regagner son cadre.

Ainsi que le capitaine l'avait prédit, le ciel se couvrit bientôt de nuages, et le vent, quoique très favorable à la marche, augmenta de force. Le Jonas se mit à tressauter sur les vagues, qui se précipitaient contre ses flancs, venant de la haute mer.

A ce moment-là le capitaine s'adressa au second et lui dit :

— Eh bien, Nélis, voici la fin de la petite fête. En voilà d'abord une vingtaine couchés par terre.

Les chants, les cris de joie avaient cessé. La moitié des émigrants éprouaient le mal de mer, et la plupart d'entre eux ignoraient ce que c'était que ce malaise qui les terrassait aussi cruellement.

Victor fut un des premiers atteints, tandis que Jean ne ressentait absolument rien. Il prit son ami par le bras et le conduisit dans la cabine où ils couchaient tous les deux, et là il parvint à le faire mettre au lit.

Une vingtaine de passagers avaient pu rester sur le pont sans pour cela se trouver tout à fait à leur aise. Ils jetaient en silence les yeux sur les vagues qui déferlaient à tribord du navire.

Parvenu à l'embouchure de l'Escaut le Jonas se trouva dans la Manche, et le capitaine s'adressa à Nélis, en lui disant :

— Plusieurs jours s'écouleront avant que ces gaillards-là reprennent l'usage de leurs jambes. Nous allons mettre à profit ce temps-là pour tout arranger à bord. Les matelots ne doivent plus désormais avoir le moindre rapport avec les émigrants. J'entends être obéi. Je suis le maître absolu, car nous sommes à la mer.

(A suivre.)

Composition du Comité pour 1902

MM.
 Aymard, Docteur Médecin.
 Berget, Ingénieur en chef.
 Bergon, Imprimeur.
 Bro, Chef de division à la Préfecture.
 Braunschvig, Professeur de seconde.
 Carriol, Conducteur des ponts et chaussées.
 Chaignes, Procureur de la République.
 Combarieu, Archiviste départ. en retraite.
 Coueslant, Imprimeur.
 Daynard, Directeur du Crédit Foncier.
 Francès, Ancien négociant.
 Frézals, Pharmacien.
 Lagarde, Conducteur des ponts et chaussées.
 Marestaing, Ancien négociant.
 Parazines, Capitaine en retraite.
 Palame, Bibliothécaire municipal.
 Paumés, Professeur de français.
 Périé, Sous-Econome du Lycée.
 Rollie, Capitaine en retraite.
 Roustan, Professeur de philosophie.
 Sarrazin, Relieur.
 Suquet, Econome de l'Ecole Normale.
 Vidal, Directeur d'Ecole Communale.

Présidents d'honneur

Pihier.
 Le Préfet du Lot.
 Le Maire de Cahors.
 Le Colonel Com. le 7^e Rég. d'infanterie.
 L'Ingénieur en Chef du département.
 L'Inspecteur d'Académie.

Bureau

Parazines, Président.
 Combarieu, Vice-Président.
 Coueslant, Trésorier.
 Vidal, Secrétaire-Archiviste.
 Bénézet, Bibliothécaire.
 Palame, id.

Commission de propagande

Combarieu, Président.
 Aymard, Membre.
 Bergon, id.
 Bro, id.
 Coueslant, id.
 Daynard, id.
 Francès, id.
 Périé, id.

Commission d'achat

Combarieu, Président.
 Aymard, Membre.
 Frézals, id.
 Coueslant, id.
 Braunschvig, id.
 Palame, id.
 Paumés, id.
 Roustan, id.
 Vidal, id.

Commission des abonnements

Coueslant, Bénézet, Palame.

L'Assemblée décide ensuite que l'assurance contre l'incendie sera augmentée et portée à 12.000 francs.

Le président expose à l'Assemblée que M. Lafon, à cause de son grand âge, ne peut plus exercer ses fonctions de bibliothécaire. Il regrette vivement d'avoir à se séparer de l'homme dévoué que chacun connaît et qui est le bibliothécaire-fondateur de l'œuvre. Il croit être l'interprète de tous en adressant à M. Lafon ses remerciements les plus sincères et il propose à l'Assemblée de le nommer bibliothécaire honoraire.

A l'unanimité la proposition du président est adoptée.

Après examen de la situation, l'Assemblée prend la décision suivante :

M. Bénézet est nommé bibliothécaire distributeur à partir du 1^{er} février prochain avec une indemnité annuelle de 250 fr. payable par trimestre. Il sera assisté dimanche : 1^o par un membre du Comité au moins ; 2^o par trois distributeurs adjoints payés à raison de 0 fr. 50 chacun par dimanche de service de 9 heures à midi.

Cette mesure est prise pour assurer le bon fonctionnement du service des prêts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 h. 1/2.

Le Secrétaire, U. VIDAL. Le Président, PARAZINES.

La neige

Aujourd'hui, à partir de midi la neige est tombée abondamment sur notre ville.

Quoique détrempé depuis plusieurs jours par de fortes pluies, le sol était recouvert par les blancs et épais flocons qui n'ont cessé de tomber toute la journée.

Feu de cheminée

Ce matin vers 10 heures, un feu de cheminée s'est déclaré au théâtre, dans l'immeuble occupé par M. Marguet, horloger.

Grâce au concours des voisins, le feu quoique assez violent a été vite éteint.

Tribunal correctionnel

Audience du 30 janvier 1902

3 délits de chasse sont punis d'amendes variant de 25 et 50 fr.

Vagabondage. — Le nommé Millet Jean, 37 ans, né à Toulouse, inculpé de vagabondage, est condamné à 15 jours de prison.

Havé Auguste, 46 ans, né à Sainte-Austreberte, également poursuivi pour vagabondage, est condamné à 20 jours de prison.

Mendicité. — Le nommé Marqués Philippe, 48 ans, né à Saint-Jean-de-Laur, inculpé de vagabondage et de mendicité, est condamné à 10 jours de prison.

Vol. — Pour vol de bois au préjudice d'un nommé Garrigues, le sieur Girma Pierre, 55 ans, cultivateur, est condamné à 2 mois de prison. C'est sa 7^e condamnation.

Théâtre des Variétés

DIRECTION DONVILLE. — ALLÈS FÉNELON

Jeudi 30 Janvier 1902

Première représentation de :

Mme Bistruille chez les Kroumirs, bouffonnerie en 3 actes de M. Donville.

On commencera par :

Les Millions de la folle, drame en 3 actes.

Prix et heure ordinaires; la salle est chauffée.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 30 JANVIER ET 2 FÉVRIER

Allegro Militaire,	Dominik Ertl.
Le Domino Noir (ouverture),	Auber.
Toujours ou Jamais (valse),	Woldtenfel.
Mireille (fantaisie),	Gounod.
Georgette (polka pour piston),	Wettge.

De 3 à 4 heures. Allées Fénélon

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 25 au 28 janvier 1902

Naissance

Croissant, Marguerite-Jeanne-Marie, place Thiers.

Mariage

Serres, Gabriel, cocher et Grelier, Agnès, robeuse.

Décès

Restes, Marie, V^e Luc, 62 ans, s. p., rue du Cheval Blanc, 1.

Rolland, Louis, tapissier, 48 ans, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — Foire renvoyée. — A cause du mauvais temps, la foire du 25 janvier a été renvoyée au 8 février, jour du samedi gras.

CAZALS. — La foire. — Contrariée par le mauvais temps, notre foire du 27 janvier a été plutôt mauvaise ; il ne s'est pas traité d'affaires sur les bœufs de labour ; les bœufs gras ne se vendaient pas non plus.

La truffe est partie à 6 et 6 fr. 50 la livre. Les porcs ont valu 45 et 50 fr. le quintal selon le poids.

Le maïs est arrivé jusqu'à 15 fr. l'hectolitre.

La volaille 0,40 et 0,50 la livre.

Les œufs 1 fr la douzaine.

CASTELNAU. — Acte de probité. — Le sieur Reste Antoine, cantonnier à Castelnau, ayant trouvé une bourse contenant 2 billets de banque de 100 fr. en travaillant sur son cantonnement, s'est empressé d'en faire la remise à son propriétaire.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Bonne escorte. — Le nommé Justin Martignac, de la commune de Cornac, canton de Bretenoux, fut condamné, il y a quelques jours, par un jugement rendu par le tribunal correctionnel de Figeac, pour vol de récoltes.

Ne voulant pas se constituer prisonnier, et refusant de marcher quoique jouissant d'une bonne santé, la gendarmerie de Bretenoux a été obligée d'aller le chercher à son domicile, le conduire en voiture à celle de Saint-Céré, pour être dirigé par la même voie sur Figeac, où il a été écroué à la maison d'arrêt de notre ville.

Compatriote. — Dans la dernière assemblée générale de l'Association des étudiants de Paris, notre compatriote, M. Jean Auteserre, a été nommé membre du comité (section des sciences politiques.).

CAJARC. — Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche der-

nier 26 courant, en session extraordinaire, à deux heures de l'après-midi, sous la présidence de M. le Maire. M. Cazaud fils a été nommé secrétaire. Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable à des demandes de soutiens de familles. M. le Maire lit une décision du préfet, portant le classement du numéro 6.

M. le Maire expose ensuite que le sieur Ayrat, dit Banazat, et sa sœur Victorine, sont malades, au lit, et comme ils sont indigents, il faut que la commune leur vienne en aide pour payer les soins dont ils sont l'objet. Le bureau d'assistance est d'avis de voter pour chacun d'eux une pension annuelle de 120 fr., qui sera délivrée par trimestre et cessera au moment où ils seront rétablis. L'assistance publique donnera pareille somme de son côté. M. le Maire propose au Conseil d'adopter la proposition de la commission, ce qui est adopté à l'unanimité, et la séance est levée.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Mentions honorables. — Des mentions honorables ont été décernées aux personnes dont les noms suivent, ayant accompli des actes de courage et de dévouement :

Malbec Eugène, pressoir d'huile ; Lagarde Pierre, perruquier ; Coldefy Martin, journalier ; Boucleau Pierre, boucher.

A Gourdon, le 29 septembre 1901, ces personnes, ont porté secours à deux personnes sur le point d'être asphyxiées dans une cave envahie par des gaz délétères.

SOULLAC. — Nos compatriotes. — Notre compatriote M. Gardarein, ancien sous-intendant militaire à Tulle, intendant à Marseille vient d'être appelé à la direction de l'intendance de l'Algérie.

LES ENFANTS NE RIAIENT PLUS

« Mon mari est parti à son travail, » nous dit la brave femme en nous offrant une chaise. « Si vous étiez venu plus tôt vous auriez pu lui causer et il aurait été bien heureux de vous voir ; tenez, voici les petits qui reviennent de l'accompagner jusqu'au bout de la rue. »

La vue d'un étranger fit battre les enfants en retraite, bientôt, sourde à la voix de la grande sœur qui essayait de les faire tenir tranquilles, la bande joyeuse envahit le carré de gazon qui égayait la façade de la petite maison.

Nous étions chez Monsieur Letellier, au numéro 7 de la rue de Séville, à Tourcoing (Nord) et les rires des petits nous réjouissaient le cœur.

« J'en ai huit, » nous dit, non sans orgueil l'heureuse mère. « Mon mari les adore et le soir après son travail c'est une joie pour lui de les tenir sur ses genoux et d'assister à leurs ébats. Pauvres petits, qu'ils étaient tristes et silencieux quand ils voyaient leur père cloué sur son lit par la maladie ; maintenant ils se rattrapent. »

Dans une lettre en date du 23 juillet 1901, lettre dont la signature était dûment légalisée par Mr. Lecomte, adjoint au maire de Tourcoing, Monsieur Jean-Baptiste Letellier faisait allusion aux cruelles souffrances qu'il avait endurées pendant plus de trois ans. « Grâce à vous, » écrivait-il à cette époque, je suis maintenant dans un état de santé des plus satisfaisants après avoir bien longtemps désespéré de pouvoir me guérir. »

« J'avais une maladie d'estomac rebelle à tous les médicaments et aucun traitement ne m'avait apporté le moindre soulagement, j'étais arrivé à un degré de dépréssion bien naturel, attendu que je vomissais tout ce que je prenais, aliments ou boisson. »

« J'étais si constipé qu'il m'arrivait souvent de rester cinq et six jours sans aller à la selle, je passais des nuits affreuses sans pouvoir fermer les yeux, j'étais miné par une fièvre lente qui m'avait forcé à quitter mon travail. Je n'avais même plus la force de marcher. Parfois le mal me laissait un peu de répit, et je retournais à l'atelier, mais dans cette lutte inégale avec la souffrance, je n'étais pas le plus fort et je revenais chez moi triste et découragé, les outils étaient trop lourds à ma main affaiblie et le moindre effort m'anéantissait. Un jour je lus un petit livre qui me rendit l'espoir en m'apprenant que la Tisane américaine des Shakers, remède introduit en France par Mr. Oscar Fanyau pharmacien à Lille (Nord) pouvait me sauver, comme elle avait sauvé une foule de malades atteints de symptômes semblables aux miens. Rien n'était plus vrai. Je n'en avais pas encore pris la moitié d'un flacon que je ressentais une amélioration vraiment surprenante, plus de vomissements, plus de constipation, un bon appétit et un sommeil réparateur avaient succédé aux maux d'estomac et à l'insomnie qui m'avaient tant épuisé. »

« Au troisième flacon j'étais complètement guéri depuis je n'ai jamais plus éprouvé le moindre malaise, »

BULLETIN FINANCIER

Le marché est bien impressionné par les bruits de négociations relatives à la fin des hostilités dans l'Afrique du Sud.

Les cours sont en reprise sensible et il est à

présumer que si ces bruits se confirment il y aura après liquidation un mouvement d'affaires important.

Notre 3 0/0 clôture à 100,27 ; le 3 1/2 0/0 à 102,45 et l'Amortissable à 99,60.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 719. Le Comptoir National d'Escompte à 585 ; le Crédit Lyonnais à 1039 et la Société Générale à 608.

La C^o française de Mines d'Or bénéficient du relèvement du Marché des Mines d'Or s'avance à 119.

Nos Chemins n'ont pas varié. Le Suez s'élève à 3798.

La Dynamite Centrale a passé de 712 à 717.

Parmi les fonds étrangers : l'Extérieure se relève à 78,05 ; l'Italien à 100 ; le Portugais à 27,35 ; le Russe 3 0/0 1891 cote 85,85 ; le Turc D se traite à 25,75 et la Banque Ottomane à 556.

Monsieur le Directeur du Monde Moderne

5, rue Saint-Benoît, Paris

Veillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer pour être mis à même d'apprécier et de comparer cette Revue de premier ordre. 91

LES HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes car c'est une des affections les plus répandues, mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'Elixir de Virginie, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr 50, franco.

Vient de paraître :

LE GUIDE DES MÈRES

ET DES NOURICES

Par le Docteur RENARD

Ancien médecin inspecteur des enfants

Cet important ouvrage est une véritable encyclopédie de tout ce qui a rapport à la première enfance :

Dans la 1^{re} partie, l'auteur donne à la future maman les conseils à suivre pour avoir une heureuse grossesse. Il prend ensuite l'enfant à sa naissance et le suit pendant tout son élevage, qu'il soit élevé au sein par sa mère ou une nourrice ou qu'il prenne le biberon.

La 2^e partie est consacrée au sevrage et à la dentition.

Le 3^e traite de l'hygiène de l'enfant, des bains, du coucher, du sommeil, du réveil, des sorties, de la marche.

Dans la 4^e partie, l'auteur s'occupe des principales affections qui peuvent sévir sur l'enfant en bas âge : affection de l'appareil digestif, diarrhée, entérite, bronchite, coqueluche, fluxion de poitrine, convulsion, méningite.

Un chapitre spécial traite des fièvres éruptives : rougeole, variole, scarlatine, fièvre typhoïde.

Cet ouvrage donne le traitement à suivre, dans les croutes de lait, la jaunisse, les brûlures, la hernie, etc. Il termine par un tableau pour la dentition et les pesées de l'enfant.

En consultant ce faible résumé de la table des matières de cet ouvrage, on voit que rien n'a été négligé pour en faire un guide qui sera journellement consulté par les mamans auxquelles il rendra de grands services.

Envoi franco contre un mandat poste de deux francs adressé au Bureau du journal.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.

— M^{me} Vve VALLIER de BY, buraliste, rue de la Liberté.

— M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

De Paris à Toulouse

	17		5 (1)		23 (3)		35		1125	
	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	DIRECT.	EXPRESS.	DIRECT.	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.
PARIS.....	départ..	3 10s.	10 10m.	8 58s.	11 14s.	—	—	—	—	—
LIMOGES.....	arrivée.	1 50	4 38	3 16m.	9 2	—	—	—	—	—
BRIVE.....	départ..	3 34	4 46	3 24m.	9 29	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	arrivée.	6 36m.	6 34m.	4 57	12 32m.	—	—	—	—	—
SOULLAC.....	départ..	7 20	—	—	1 38	—	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	arrivée.	7 40	7 39	5 41	1 59	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon.....	départ..	7 45	7 40	5 44	2 3	—	—	—	—	—
Nozac.....	arrivée.	7 52	—	—	2 10	—	—	—	—	—
GOURDON.....	départ..	7 53	—	—	2 11	—	—	—	—	—
Saint-Clair.....	arrivée.	8 9	—	—	2 26	—	—	—	—	—
Dégagnac.....	départ..	8 19	—	—	2 37	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée.	8 31	8 8	6 9	2 50	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus.....	départ..	8 40	—	—	3	—	—	—	—	—
Espère.....	arrivée.	8 51	—	—	3 12	—	—	—	—	—
CAHORS.....	départ..	9 2	—	—	3 24	—	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	arrivée.	9 13	—	—	3 35	—	—	—	—	—
Cieurac.....	départ..	9 22	—	—	3 45	—	—	—	—	—
Lalbenque.....	arrivée.	9 32	8 47	6 45	3 56	—	—	—	—	—
Causade.....	départ..	9 41	8 54	6 54	4 5	—	—	—	—	—
MONTAUBAN.....	arrivée.	9 51	—	—	4 16	—	—	—	—	—
TOULOUSE.....	arrivée.	10 5	—	—	4 32	—	—	—	—	—
		10 12	—	—	4 40	—	—	—	—	—
		10 45	9 36	7 32	5 15	—	—	—	—	—
		11 19	10 1	7 56	5 55	—	—	—	—	—
		12 13s.	10 49s.	8 45	7 51	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

	42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		1126		1136		40	
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
TOULOUSE.....	départ..	1 10s.	3 18s.	5 45s.	8 40s.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN.....	départ..	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Causade.....	départ..	—	4 1	5 12	8 11	9 53	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lalbenque.....	départ..	—	—	5 53	8 52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cieurac.....	départ..	—	—	6 2	9 1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	départ..	—	—	6 14	9 13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS.....	départ..	2 45	4 38	6 22	9 21	10 30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espère.....	départ..	2 49	4 48	6 40	—	10 36	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
St-Denis-Catus.....	départ..	—	—	6 53	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyril.....	départ..	—	—	7 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac.....	départ..	—	—	7 21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair.....	départ..	—	—	7 30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON.....	départ..	—	—	7 40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nozac.....	départ..	—	—	7 55	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon.....	départ..	—	—	8 4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	départ..	—	—	8 13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC.....	départ..	3 47	5 51	8 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	départ..	3 48	5 55	8 26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE.....	départ..	4 24	6 31	8 34	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PARIS.....	arrivée.	4 28	7	8 39	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		12 5m	4 21m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	Omnibus.	Mixte (3 cl.)	Poste.	Omnibus.
CAHORS — D.	6 5	7 50	12 49	6 30
Mercure	6 19	8 12	1 30	6 44
Arrêt Douelle	6 23	—	—	6 48
Parnac	6 30	8 59	1 44	6 55
Luzac	6 36	8 55	1 50	7 2
Castelfranc	6 49	9 20	4 32	7 45
Arrêt Prayzac	6 52	—	1 35	7 18
Puy-l'Évêque	7 4	9 42	1 43	7 28
Duravel	7 8	9 55	1 50	7 35
Soturac-Touzac	7 16	10 7	1 58	7 43
Fumel	7 25	10 32	2 7	7 53
LIBOS — A.	7 31	10 39	2 15	7 59
PAR — D.	11 33	—	4 21	8 39m

De Libos à Cahors

	Poste.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS — D.	7 50	10 59	7 8m.
LIBOS — A.	7 6	3 8	8 55
Fumel	8 2	3 27	9 9
Soturac-Touzac	8 16	3 33	9 25
Duravel	8 25	3 40	9 35
Puy-l'Évêque	8 30	3 47	9 39
Arrêt Prayzac	8 37	3 54	9 46
Castelfranc	8 45	3 59	9 51
Luzac	8 54	4 9	10 1
Parnac	9 3	4 17	10 9
Arrêt Douelle	9 8	4 22	10 14
Mercure	9 13	4 27	10 19
CAHORS — A.	9 25	4 39	10 31

De Cahors à Capdenac

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS — D.	7 25	1 27	6 27
Cabessut, halte	7 32	1 36	6 36
Arcambal	7 43	1 47	6 46
Yers	7 52	1 56	6 54
Saint-Géry	8 4	2 4	7 2
Conduché	8 14	2 17	7 14
St-Cirq, halte	8 21	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 33	2 33	7 28
Calvignac, halte	8 44	2 44	7 35
Cajarc	8 55	2 55	7 47
Montbrun, halte	9 6	3 6	7 57
Toiras	9 16	3 16	8 6
Lamadelaine	9 29	3 29	8 18
CAPDENAC, A.	9 41	3 41	8 30

De Capdenac à Cahors

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAPDENAC, D.	7 35	11 24	5 19
Lamadelaine	7 46	11 33	5 28
Toiras	7 56	11 42	5 37
Montbrun, halte	8 4	11 51	5 46
Cajarc	8 14	12 5	5 56
Calvignac, halte	8 24	12 14	6 5
St-Martin-Lab.	8 32	12 23	6 14
St-Cirq, halte	8 40	12 32	6 23
Conduché	8 46	12 40	6 30
Saint-Géry	9 3	12 45	6 37
Yers	9 13	12 51	6 47
Arcambal	9 23	1 1	6 57
Cabessut, halte	9 25	1 11	7 0
CAHORS — A.	9 31	1 19	7 34

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr. Or 125 fr.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées.

Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, à Cahors (Lot)

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e — Sommaire du 30 janvier 1902. Vessé Nacla : Chronique. — Michel Thivas : Le ministère Crapouillat. — Georges Ohnet : Le brasseur d'affaires (suite). — Jern Aicand : Tata. — V^e Henri de Bornier : La Lizardière (fin). — Georges d'Esparbès : La Légion étrangère (suite). — Camille Flammarion : Stella (suite). — Henri Grenet : 100 millions (suite). — Variétés. — Correspondance.

SAINT-NICOLAS. — 23^e année. — Sommaire du n° 8 — du 23 janvier 1902.

Bienfait perdu et retrouvé, par H. Balesta. — Monsieur qui va là (comédie), par M^{me} Anceaux. — Ressemblance garantie, par Marthe Bertin. — Rat de ville et Souris de campagne, par Oncle Job. — Le Royaume d'Yvetot, par Victorien Aury. — La Capitaine du « Yucatan », par E. Salgari. — Concours. — Tirelire aux Devinettes. — Boîte aux Lettres.

Illustrations de J. Geoffroy, A. Bertrand, Guydo, A. Birch, G. Gamba. Illustrations de A. Bertrand G. Gamba, A. Birch, R. Daguet.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. Abonnements : Paris et Départements : six mois 10 fr. ; un an 18 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Carnaval 1902

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes du Carnaval 1902, les billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions des Tarifs spéciaux G. V. N° 2 et G. V. N° 102, du Samedi 8 Février inclus au Mardi 11 Février inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mercredi des Cendres 12 Février.

Les billets de même nature conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 12 Février.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc. Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- 1^o DE PARIS À TOURS.
- 2^o DE TOURS À NANTES.
- 3^o DE NANTES À LANDERNAU, et embranchements.
- 4^o D'ORLÉANS À LIMOGES.
- 5^o DE LIMOGES À CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
- 6^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.

Voyage circulaire en Bretagne A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires,

valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo S-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Saveenay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.